COMMUNE DE LACANAU 2020/

LACANAU

ARRÊTÉ

PORTANT MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LACANAU

Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire
CP/DF
N° : AR2020-0118

Exemplaire EXECUTOIRE
Lacanau, le 11 FEV. 2020

Le MAIRE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, L153-60, L152-7 et R153-18,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LACANAU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11/05/2017, révisé le 26/06/2019,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2019 portant déclaration d'utilité publique sur la dérivation des eaux et installation des périmètres de protection et portant autorisation sur le prélèvement et la distribution au public de l'eau destinée à la consommation humaine du forage « Stade 2 » sur la commune de LACANAU,

VU le recueil annexé au Plan Local d'Urbanisme,

ARRÊTE

Article 1er

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de commune de LACANAU est mise à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, la servitude d'utilité publique résultant de l'arrêté préfectoral susvisé a été reportée sur le recueil du PLU.

Article 2

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture de la Gironde.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de LACANAU durant 1 mois.

Article 4

Le présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de LESPARRE.

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
11 FEV. 2020
N° 033 213 302 144 2020
0211-AR2020-0118-AR

Fait à Lacanau,

Le Maire,

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le : 11 FEV. 2020 Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 11 FEV. 2020

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
11 FEV. 2020
N° 033 213 302 144
02 11 - AR 2020 - 0118 - AR

commune de LACANAU
mise à jour du PLU

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
(limitation administrative au droit de propriété)

Liste établie le 10/01/2020

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AS1	SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES Forage d'eau potable «Stade 2 » avec périmètre de protection immédiate – parcelle n°43 – section CW ou n°61 – section CL du plan cadastral de la commune	Eaux potables- Art. L.1321-2 et R.1321-13 du Code de la Santé Publique Eaux minérales- Art. 1322-3 à L.1322-13 du Code de la Santé Publique Arrêté préfectoral du 23 décembre 2019	Délégation Territoriale de la Gironde Agence Régionale de Santé Aquitaine Pôle Santé Environnementale 103 bis rue de Belleville- 33062 Bordeaux cedex D.D.D.T.M. Service Eau et Nature Unité Police de l'eau et milieux aquatiques Cité Administrative BP 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

Vu pour être annexé à l'arrêté du 11 FEV. 2020